

# Violence et harcèlement en milieu de travail

## Violence et harcèlement en milieu de travail - Travailler tard

### Sur cette page

[Pourquoi le fait de travailler tard pose-t-il problème?](#)

[Que faire pour assurer sa sécurité lorsqu'on travaille tard?](#)

[Que peuvent faire les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs qui travaillent tard?](#)

---

### Pourquoi le fait de travailler tard pose-t-il problème?

Bien que le fait de travailler tard ou en dehors des heures normales de travail ne soit pas nécessairement dangereux, il peut impliquer que vous travaillerez seul ou que vous vous déplacerez entre la maison et le travail après la tombée de la nuit. Les quartiers animés et sûrs le jour peuvent prendre un tout autre aspect une fois la journée de travail terminée ou la nuit tombée. Le degré de risque de chaque situation varie selon votre emplacement, la nature de votre travail, le fait d'être en contact ou non avec le public et l'importance d'une urgence, d'un accident, d'une blessure, etc. Étant donné la grande variété de situations possibles, il est important de les évaluer individuellement.

Souvent, lorsque vous travaillez tard, vous êtes seul – ou les risques et les précautions à prendre sont essentiellement les mêmes que si vous étiez seul. Les fiches d'information Réponses SST suivantes offrent de plus amples renseignements sur le travail en isolement :

- [Travail en isolement – Généralités](#)
- [Travail en isolement – Manipulation d'argent](#)
- [Travail en isolement – Travail hors site](#)
- [Travail en isolement – Travail auprès de patients](#)

REMARQUE : Dans le présent document, nous utilisons le terme violence pour désigner également le harcèlement et l'intimidation.

Veillez consulter les fiches d'information Réponses SST suivantes pour plus d'information :

- [Intimidation en milieu de travail](#)

- [Harcèlement par Internet ou cyberharcèlement](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Violence familiale](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Législation](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Gérer les interactions négatives](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Sécurité dans les parcs de stationnement](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Signes précurseurs](#)
  - [Violence et harcèlement en milieu de travail – Travailler tard](#)
- 

## Que faire pour assurer sa sécurité lorsqu'on travaille tard?

- Suivre les procédures du lieu de travail applicables au travail seul ou après les heures.
- Prévenir un collègue, un ami, un membre de la famille ou un agent de sécurité que vous allez travailler tard et les informer de quand vous prévoyez terminer.
- Garder son téléphone cellulaire à portée de main, ou savoir où se trouvent les téléphones d'urgence.
- Établir un système de surveillance mutuelle. Travailler tard le même soir qu'un ami ou un collègue.
- Se préparer d'avance. Déterminer quels sont les endroits sûrs où vous pouvez vous réfugier ou obtenir de l'aide dans une situation d'urgence..
- Avant la tombée de la nuit, déplacer votre voiture dans un endroit bien éclairé près de l'édifice ou d'un préposé au stationnement.
- Avant le départ de vos collègues, vérifier que toutes les portes et fenêtres sont verrouillées et que personne ne se trouve dans les toilettes ni dans les locaux de rangement.
- Si vous croyez qu'une personne se trouve dans la pièce où vous venez d'entrer, **ne pas demander** à voix haute s'il y a quelqu'un. Reculer en silence et allez dans un endroit sûr muni d'une porte verrouillable. Appeler de l'aide.
- Savoir où vous êtes, pour pouvoir donner des précisions sur votre emplacement si vous avez besoin d'appeler à l'aide.
- Lorsque possible, appeler une autre personne et garder la ligne jusqu'à la voiture. Toutefois, il faut demeurer attentif aux environs.

- Demander à votre employeur d'envisager d'offrir des façons plus sécuritaires de se rendre au stationnement après les heures, par exemple en réservant des espaces de stationnement près de l'immeuble ou bien éclairés à ceux qui travaillent tard.
  - S'informer des services offerts par la société de transport en commun de votre région après les heures normales de travail (par exemple, elle peut offrir, après la tombée de la nuit, un service d'arrêt à la demande qui permet aux utilisateurs de descendre en tout point du trajet plutôt qu'à un arrêt désigné).
  - Apprendre à reconnaître les [signes précurseurs](#) chez une personne qui commence à s'agiter et [comment gérer les interactions négatives](#).
- 

## Que peuvent faire les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs qui travaillent tard?

- Élaborer des procédures et offrir de la formation sur les pratiques sécuritaires lorsqu'on travaille tard.
- Dans la mesure du possible, s'assurer que les travailleurs ne sont pas seuls.
- Désigner une personne-ressource qui communiquera avec les travailleurs à des moments prévus. Établir des procédures de vérification. Consulter la fiche d'information [Travail en isolement – Généralités](#) pour avoir une liste et plus d'information.
- Fournir un espace verrouillables et sûres avec un judas sur la porte dans laquelle les travailleurs peuvent entrer facilement et rapidement en cas d'urgence.
- S'assurer que l'aire de travail est brillamment éclairée, y compris tout espace extérieur comme un stationnement ou des pompes à essence.
- S'assurer que le milieu de travail offre une bonne visibilité et des lignes de visibilité claires vers les entrées et les sorties, et aussi vers l'extérieur. S'assurer que les fenêtres, les portes et les sorties ne sont pas obstruées par des affiches ou des objets.
- Envisager d'installer des miroirs convexes, pour que les travailleurs puissent mieux voir l'aire de travail, des espaces pare-balles, des systèmes d'alarme, des boutons d'alarme, des systèmes de localisation (GPS) pour chauffeurs ou livreurs et de radio.
- Lorsque possible, réduire les facteurs de risque, par exemple manipuler de l'argent ou d'autres objets de valeur.
- Installer des affiches informant le public que l'établissement a très peu d'argent comptant sur les lieux.
- Établir des procédures sécuritaires de manipulation d'argent et envisager d'installer un coffre-fort où déposer provisoirement les importantes sommes d'argent obtenues pendant la nuit.

- Fournir aux travailleurs toute l'information et la formation pertinentes au sujet des dangers et des risques auxquels ils peuvent être exposés.
- 

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-08-10

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.